

# **RECONDUCTION PAI AA / AH (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE)**

**LE PAI DOIT ETRE RENOUVELE  
CHAQUE ANNEE SCOLAIRE EN UTILISANT  
LE PAI ORIGINAL DONNE EN MAIN PROPRE  
A L'ELEVE OU AUX PARENTS PAR  
L'INFIRMIERE DU LYCEE**

**1) EN UTILISANT LE DOCUMENT ORIGINAL DU PAI MIS EN PLACE EN CLASSE DE SECONDE ET TRANSMIS PAR L'INFIRMIERE, LES PARENTS SONT INVITES A REMPLIR **UNIQUEMENT LA PAGE 3** « RECONDUCTION DU PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE A LA DEMANDE DES PARENTS » :**

- année scolaire
- classe de votre enfant
- date
- noms et signatures des parents ou responsables légaux de l'élève

**2) ACCOMPAGNER VOTRE ENFANT CHEZ VOTRE MEDECIN TRAITANT. CE DERNIER EST INVITE A RECONDUIRE LE PAI EN REMPLISSANT **UNIQUEMENT** :**

- reconduit le
- modification : oui / non
- signature et cachet du médecin

**LE PAI DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ACCOMPAGNE DE L'ORDONNANCE AINSI QUE DES MEDICAMENTS (VEUILLEZ VERIFIER LA DATE DE PEREMPTION QUI DOIT, AU MINIMUM, EXPIRER EN JUILLET 2021).**

**AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2020, DERNIER DELAI,  
L'ELEVE DOIT RETOURNER A L'INFIRMIERE  
LE PAI COMPLET**